



Groupe de Travail CCRF du 9 juillet 2020 PNE 2020 révisé ... « Le nez dans le guidon » !

Un groupe de travail du CT « personnels et missions » consacré au **PNE 2020 réaménagé** s'est réuni en audioconférence le 9 juillet 2020, sous la Présidence de Mme BEAUMEUNIER, Directrice Générale.

L'alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF était représentée par Françoise LAGOUANERE (CCRF-FO), Johann PASCOT (CFTC-CCRF), Aïnhoa BRICOGNE (CCRF-FO).

Un document préparatoire présentant de manière <u>très succincte</u> le PNE révisé dans le cadre du contexte sanitaire a été préalablement communiqué aux organisations syndicales, indiquant notamment les orientations suivantes :

√ Trois axes déclinés dans les consignes aux services :

- Approche pragmatique des entreprises à contrôler.
- Politique d'accompagnement des opérateurs et approches différenciées selon les secteurs et les situations.
- Des enquêtes prioritaires et des suites aux contrôles adaptées à la situation des opérateurs.

✓ Priorités d'action :

- Enquêtes COVID: (lutte contre les arnaques, contrôles sur la transparence des prix et sur la qualité des masques et des gels).
- Suivi des alertes.
- Lutte contre les fraudes significatives.
- Systématisation de l'exploitation des signalements significatifs recueillis sur la plateforme Signal Conso.

Recalibrage du PNE :

- Objectifs de visites et de prélèvements fixés à 70% de la volumétrie initiale, sauf exceptions :
 - 60% pour l'OIV (tourisme particulièrement impacté par la crise)
 - 40% pour les contrôles conformité fruits et légumes
- Accent sur les offres promotionnelles alimentaires.
- Maintien à l'identique de l'action coup de poing sur les Marketplace et l'action européenne sur l'étiquetage énergétique des équipements de la maison.
- 46 TN suspendues.
- 137 TN maintenues, selon différentes modalités.
- Volumétrie des contrôles globalement réduite de 38% et de 33% pour les prélèvements, par rapport aux engagements initiaux dans le PNE 2020.

✓ Adaptation de la politique des suites :

- Suites pédagogiques privilégiées dans tous les cas où il n'y aurait pas d'atteinte grave à la sécurité du consommateur ou à la loyauté des transactions.
- Anomalies plus sérieuses mais pouvant être corrigées rapidement : suites correctives prévoyant des délais de remise en conformité (raisonnablement) allongés.
- Anomalies graves portant sur la sécurité des consommateurs et la loyauté des transactions: sanctionnées fermement, par des suites répressives dont les montants seront toutefois adaptés à la situation économique des opérateurs.

✓ OIV reconduite et adaptée :

- Privilégier l'exploitation des plaintes des consommateurs.
 - Les autres contrôles (d'initiative, sur demande de professionnels ou des Préfets hors plaintes et signalements) se dérouleront plutôt sur le terrain de l'« accompagnement ».
- OIV étendue de la fin du mois de juin à la mi-octobre 2020.
- Elargissement de la couverture territoriale (75 unités dont 6 pôles C contre 50 unités et 3 Pôles C initialement) / calibrage national plafonné à 10 035 visites maximum.
- 3 orientations nationales prioritaires : la restauration et les denrées alimentaires, l'hébergement touristique, les activités et produits liés au bien-être et aux loisirs.

ET... le document préparatoire précise en toute dernière page que « Compte-tenu notamment de ce changement de format, l' « indemnité OIV » servie les années précédentes à certains agents participant à l'OIV ne sera pas reconduite. » !!!

L'alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF a fait remarquer que la présentation sur papier glacé du PNE revisité ne correspondait en rien aux réalités du terrain et au ressenti des agents.

Nos observations et questions ont porté sur les éléments suivants :

Ressenti des agents :

✓ L'impression générale est le sur-stress, tout particulièrement dans les petits départements, où les agents sont par nécessité hyper polyvalents et où c'est toujours l'empilement pour la poignée d'agents disponibles : TN Covid et PNE, prélèvements, OIV, permanence consommation... Ces agents, qui ont répondu au mieux et avec des équipements de fortune pendant la crise Covid, sont exaspérés ! Impression partagée également en DIRECCTE, AC et SCN.

Réponse de la DG : Elle ne croit visiblement pas à une surcharge de travail !

Politique d'accompagnement des opérateurs :

✓ Le vadémécum est conçu pour être adressé par courriel car il comporte des liens hypertextes. De ce fait, il est impossible de le communiquer aux opérateurs contrôlés, alors même qu'il était destiné à « adoucir » le contrôle par un accompagnement pédagogique !

Réponse de la DG: Le document, qui a été conçu très en amont de la crise, n'était initialement pas destiné à répondre à ce besoin. Il suffit de donner une information aux professionnels contrôlés pour retrouver l'intégralité des informations sur internet ou de leur envoyer par mail le document !... mais on va réfléchir pour donner des consignes aux services....

TN Covid:

- Encadrement des prix :

- ✓ Certains commerçants commencent à saturer avec nos contrôles (buralistes et pharmaciens tout particulièrement).
- ✓ En outre, est-il vraiment nécessaire de maintenir l'encadrement des prix du GHA et des masques, ou tout du moins l'exécution des TN, dans la mesure où la tendance s'est inversée : l'offre est désormais largement supérieure à la demande. La pénurie n'est plus qu'un lointain souvenir et les commerçants ont bien du mal à écouler les stocks. En outre, beaucoup de commerçants se sont approvisionnés en pleine crise à des prix maximum et ont été livrés tardivement. Ils n'arrivent pas à écouler un stock sur lequel ils n'ont quasi aucune marge... Autant dire que nos contrôles sont jugés intempestifs.

<u>Réponses de la DG</u>: Le Gouvernement a considéré qu'il convenait de s'assurer pendant l'été de l'absence de dérapage. La volumétrie des contrôles a été très fortement réduite et il convient, à compter du 6 juillet, de n'intervenir que sur plainte et signalement et de le faire systématiquement. Une large marge de manœuvre est laissée au niveau local.

- Conformité et sécurité des masques :

✓ Le contrôle de la conformité et de la sécurité des masques est très problématique : entre les réglementations, les dérogations transitoires puis les autres dérogations, la situation est extrêmement anxiogène pour les agents, tout particulièrement ceux affectés à la TN sans être spécialistes des EPI. Une aide des RTR en la matière aurait dû être prévue et formalisée.

Réponse de la DG : Ce sujet complexe a été clarifié et il ne doit pas y avoir beaucoup de problèmes !

PNE 2020 aménagé:

- Réduction de la volumétrie des contrôles :

- ✓ La diminution globale de 38% de la volumétrie des contrôles apparaît comme un leurre.
- ✓ Les TN Covid sont souvent attribuées à tous les agents d'un service, y compris ceux spécialisés dans le contrôle alimentaire, qui n'ont vu que peu de leurs TN suspendues et se retrouvent surchargés.

<u>Réponse de la DG</u>: Elle avait cru comprendre que certaines OS redoutaient une sous-occupation des agents postconfinement! Chacun appréciera la provocation!

Concernant la TN « fruits et légumes », elle a précisé que la volumétrie avait été réduite en raison de l'absence de portée significative.

- Réduction de la volumétrie des prélèvements :

- ✓ La volumétrie des prélèvements est réduite de 33% :
 - Cela va mettre en difficultés les laboratoires, notamment pour les TN avec calendrier de prélèvements (contamination métaux lourds par exemple), car la diminution aléatoire du nombre de prélèvements va perturber leur programmation par manque de visibilité sur les analyses à faire.
 - Par ailleurs, que fait-on pour les TN pour lesquelles moins de 3 prélèvements sont prévus (quelle est la règle d'arrondis ? prélèvement ou pas ?) ?
 - ➤ Il aurait été opportun de procéder systématiquement à la réduction de la volumétrie avec un objectif fixé au niveau régional, pour en déduire la nouvelle volumétrie pour chaque département. Cela n'a apparemment pas été le cas pour toutes les TN (à moins que les consignes ne soient pas parvenues aux agents...).
 - Les TN avec 1 ou 2 prélèvements à réaliser sont, en tout état de cause, toujours problématiques pour les enquêteurs, notamment celles relatives aux produits industriels dans les départements sans RPMM, pour lesquelles les prélèvements sont réalisés à la distribution. Elles sont chronophages, pour un intérêt très limité.
 - Les objectifs chiffrés demeurent au motif que toute baisse d'activité doit être justifiée par une amélioration des résultats qualitatifs, se traduisant par des enquêtes approfondies ! La DGCCRF est empêtrée dans ses contradictions !
 - Certains départements ont déjà réalisé les prélèvements au cours du premier trimestre : ainsi la réduction de volumétrie ne sera pas appliquée.

Réponses de la DG:

- Une ligne directrice avec une répartition des prélèvements au niveau régional a été proposée.
- Sur un plan général, les objectifs chiffrés collectifs sont nécessaires et demeurent. Les objectifs individuels relèvent de la marge de manœuvre des managers locaux !

TN réaménagées :

Certaines TN sont aménagées pour tenir compte du contexte. Il en va ainsi pour la TN vrac... dans laquelle a été ajouté un paragraphe pour que les commerçants soient encore plus attentifs à l'hygiène et aux gestes barrières... Quel aménagement! Certains commerçants ont arrêté le vrac pour faire des préemballés... et rien n'est précisé dans la TN aménagée concernant les dérogations d'étiquetage dans ce cas de figure!

Aucune réponse de la DG sur ce point particulier.

Nouvelles TN suscitées par les signalements des services :

✓ Sur les moyens de paiement : décidément, la DGCCRF prend l'habitude d'envoyer ses agents sur le terrain pour contrôler des réglementations sans habilitation (le refus de paiement en espèces est réglementé par le code pénal)!

Bien évidemment, un subterfuge a été trouvé avec la pratique commerciale trompeuse! Et cela devient hallucinant car il est demandé aux agents de la DGCCRF de dresser procès-verbal sur le fondement de l'omission trompeuse si aucune information indiquant que les espèces sont refusées n'est affichée!

Dresser PV pour reprocher un défaut d'affichage d'une pratique illégale (pour laquelle nous ne sommes pas habilités), il faut vraiment avoir le nez dans le guidon !!!

Aller tordre le bras à un texte jusqu'à rendre son application grotesque, il fallait oser. La DGCCRF l'a fait ! En même temps, cela pourrait beaucoup amuser les magistrats, qui en ont bien besoin en ce moment ... Aucune réponse de la DG !

▼ Non-reconduction de l'indemnité OIV :

L'alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF s'insurge contre le mépris de cette DGCCRF, qui profite de cette période de crise pour supprimer des droits à des agents (qui plus est sans les en informer !) qui vont réaliser des contrôles dans un contexte périlleux !

Réponse de la DG : Cette indemnité n'avait pas de base juridique et était inégalitaire.

Notons que cette réponse ne correspond pas à la motivation indiquée dans le document transmis aux OS, basée sur le changement de format de l'OIV....

Questions diverses de l'alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF

Avenir de la DGCCRF : dossier rétablissement de la chaîne de commandement, dossier rapprochementDouane/DGCCRF et dossier SSA.

Nous avons fait remarquer qu'il y avait urgence à agir, compte tenu du projet de rattachement du pilotage des DDI auprès du seul Ministère de l'Intérieur, qui va acter la rupture du faible lien ministériel qui subsistait encore.

Réponses de Mme BEAUMEUNIER:

- Mme BEAUMEUNIER avait introduit la réunion en précisant que, dans le cadre du remaniement ministériel, l'équipe de Bercy allait être reconfigurée et que notre Ministre de référence (Ministre délégué ? Secrétaire d'Etat ?) n'était pas encore désigné.
- Concernant le rapprochement Douane / DGCCRF, la réponse a été pour le moins laconique : « C'est un nonsuiet! ».
- Pour la sécurité sanitaire de l'alimentation, le sujet n'est pas tranché, mais la tendance est à un transfert de l'activité de la DGCCRF vers l'Agriculture. La Directrice générale a précisé que la position de Bruno Le Maire, devenu Ministre du Grand Bercy, n'avait pas changé : pas de transfert d'effectifs. Il s'agit précisément du point de blocage, puisque le Ministre de l'Agriculture réclame des effectifs! Le transfert des missions SSA induirait une réorientation des missions CCRF sur de nouveaux axes (respect de la loi sur l'économie circulaire...).
 - **♣** Dossiers rupture conventionnelle : nombre de dossiers reçus, approche DGCCRF au regard des directives DGAFP sur le plancher et plafond de l'indemnité, délais de traitement.
- Moins de 10 dossiers de demande ont été reçus.
- Le processus vient de démarrer et les premiers entretiens ont été faits.
- Aucune position de principe n'a été arrêtée concernant le calcul de l'indemnité. Une fourchette a été donnée lors des premiers entretiens.
 - Calendrier prévisionnel des mutations : date de lancement de la campagne pour les mutations 2021.
 Pas encore défini.
 - Calendrier des CAP promotions :

La date n'est pas définie mais sera plutôt fixée en octobre.

Concours : exploitation des listes complémentaires.

Aucune réponse apportée.

Agenda social du second semestre :

Pour toute réponse : « On va y réfléchir cet été »!

Prime exceptionnelle Covid : état des lieux des remontées.

Un état statistique sera communiqué aux OS.

Il s'agissait de la dernière réunion directionnelle avant les vacances estivales.

L'alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF continuera sans relâche à défendre les intérêts des agents.

De votre côté, continuez à nous faire remonter vos observations et signalements.

Bon courage et bonnes vacances à toutes et tous!